

OBJET :

29/08/2023 N°3
RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DES REPAS ADULTES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent ayant donné mandat : Bernard BESSEY à Alain BLETTERIE

Absent : Franck POLLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Monique GOUTILLE

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DES REPAS ADULTES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix du repas adultes à la cantine pour la rentrée de septembre 2023.

Il rappelle les éléments suivants dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022	2023
Tarif Adultes	5,70€	5,80€	5,80€	5,80€	?
Tarif Indices < 376	5,00€	5,00€	5,00€	5,00€	?
Tarif enfants	3,60€	3,65€	3,75€	3,90€	4,05€

Compte-tenu de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation énergétique, M. le Maire propose au Conseil municipal de valider un tarif de 6,10€ pour les repas des adultes et pour les indices inférieurs à 376, un tarif de 5,20€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** de fixer le prix du repas adultes à 6,10€ et pour les indices inférieurs à 376, un tarif de 5,20€ à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE
Publication en ligne le



La secrétaire de séance,
Monique GOUTILLE